



MAIRIE de ABBEVILLE SAINT LUCIEN

1 rue de la Mairie
60480

Tél : 03.44.79.13.35

Email : mairie.abbeville.st.lucien@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 JANVIER 2026 A 18H30

Le mercredi vingt-et-un janvier deux mil vingt-six à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent NOEL, Maire.

Présents : Vincent NOEL, Nicolas BACQUET Laurent BOUCHAIN, Joëlle ACHEZ, Coralie DESSERRE, Sylvaine CAFFIN, Cédric PINOTEAUX.

Absents excusés : Serge PIQUET (Procuration à Sylvaine CAFFIN), Laurence DUBERT (Procuration à Vincent NOEL), Elodie SPRUYTTE, MODE Eudoxie

Secrétaire : Monsieur Laurent BOUCHAIN

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

1/ DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Laurent BOUCHAIN est désigné Secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DES DERNIERS PROCES - VERBAUX

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité des membres.

3/ SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE – MODIFICATIONS STATUTAIRES (délibérations 2026-01-001)

Monsieur le Maire informe que le SE60 a adopté, lors de son conseil syndical du 25 novembre 2025, une délibération visant à modifier ses statuts.

La modification des statuts porte principalement sur :

- 1- L'amélioration de la gouvernance, de la représentativité et l'atteinte du quorum
 - a. Réduction du nombre de délégués au sein du comité syndical : passage de 133 à 106.
 - b. Réorganisation des secteurs locaux d'énergie (SLE) : passage de 5 SLE Ville à 3.
 - c. Cela passe par une nouvelle méthode de calcul des délégués :
SLE communes : 1 délégué par tranche de 7 500 habitants et 1 délégué pour 15 communes ;
SLE villes (communes > 25 000 habitants) : 1 délégué par seuil de 15 000 habitants ;
Un délégué par EPCI.
- 2- La modernisation de l'objet du syndicat
 - a. Intégration des nouveaux enjeux énergétiques et de décarbonations.
- 3- La clarification des droits à agir
 - a. Concernant les travaux et la maintenance de l'éclairage public ;
 - b. L'intervention sur les lignes de télécommunication ;
 - c. Le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).
- 4- L'actualisation et l'ajout de compétences complémentaires
 - a. Ajout d'activités complémentaires :
Objets et réseaux d'objets connectés ;

Projets d'autoconsommation, incluant la mise en place de la PMO (personne morale organisatrice).

5- Faciliter la mise à jour des annexes

- a. Ajout de la possibilité de modifier la liste des membres et des compétences transférées sans recourir à une procédure lourde de modification statutaire.

Il est à noter que les évolutions relatives à la gouvernance ne seront applicables qu'à compter des prochaines élections municipales.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-28, L5211-17, L5211-20 et L.5711-1 à L.5711-6 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 2 juin 1995 portant création du syndicat d'électricité du département de l'Oise ;

Vu les statuts du SE60, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral portant adhésion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la Communauté de communes du Pays Noyonnais au Syndicat d'Energie de l'Oise en date du 23 juillet 2024 ;

Vu la délibération du SE60 du 25 novembre 2025 portant modification statutaire ;

Considérant la nécessité de moderniser les statuts du Syndicat et de lui permettre d'assurer avec flexibilité, l'ensemble de ses missions ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- D'adopter le projet de statuts
- De demander à Monsieur le Maire de procéder à la notification de la présente délibération :
 - o Au Président du SE60
 - o Au contrôle de légalité de la Préfecture du département.

4/ EMPLACEMENT RESERVÉ – PARCELLE 950 (délibération 2026-01-002)

Suite à l'acquisition du bien situé 8 rue de la mairie à Abbeville St Lucien, le Conseil municipal à décider de vendre une partie de terrain.

Après le passage du géomètre, la division parcellaire est faite et la parcelle vendue porte le numéro 950. La commune lève donc l'emplacement réservé sur cette parcelle afin de pouvoir finaliser la vente.

5/ SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRE – COLLEGE DE FROISSY (délibération 2026-01-003)

Monsieur le Maire informe les membres présents que plusieurs élèves de la commune scolarisés au collège de Froissy ont fait une demande de subvention pour un voyage scolaire.

Après débat, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention par enfant (1 fois dans l'année) à hauteur de 20% sur une dépense subventionnable de 500€, sous réserve que le collège fournisse à la commune de plan de financement des voyages organisés.

Une enveloppe de 500€ maximum sera prévu pour l'année scolaire 2025/2026.

6/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Cimetière

Présentation du livre fait par Monsieur DAVESNE représentant les personnes inhumées à Abbeville St Lucien. Nous le remercions pour le travail de recherche effectué.

- Rue de Beauvais/Rue des Vignes

Les arbres situés à l'intersection de la rue de Beauvais et de la rue des Vignes vont être abattus.

- Parking

Le nouveau parking situé rue de la mairie à côté de la mare est en cours de réalisation. Une clôture y sera posée pour sécuriser son accès.

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à 18h30.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du Conseil municipal du 21 Janvier 2026 a comporté 3 délibérations comme suit :

1	SE60 – Modifications statutaires	Délibération 2026-01-001
2	Emplacement réservé – Parcelle 950	Délibération 2026-01-002
3	Subvention voyages scolaire – Collège de Froissy	Délibération 2026-01-003

NOEL VINCENT		ACHEZ JOELLE	
BOUCHAIN LAURENT		MODE EUDOXIE	Excusée
CAFFIN SYLVAIN		PINOTEAUX CEDRIC	
PIQUET SERGE	Excusé (Pouvoir à Mme CAFFIN)	SPRUYTTE Elodie	Excusée
BACQUET NICOLAS		DESSERRE Coralie	
DUBERT Laurence	Excusée (Procuration à M. NOEL)		